



COMMISSION JEUNES ARBITRES

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.75

PV N° 18 DU SAMEDI 21/12/2024

Réunion du 16 décembre 2024

Président de la commission : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18
Président délégué : Antonio RODRIGUES - 06 80 40 26 80
Vice-président / Relation avec les clubs : Yassin AMCHACHTI - 06 68 36 70 32
Responsable de la Sous-Commission des Jeunes arbitres : Tahar CHALABI – 06 62 58 38 19
Responsable Administratif, gestionnaire du secrétariat de la SCJA du secteur Nord : Jean Claude LIGOUT - 06 71 47 93 39
Gestionnaire du budget & d'arbitres solidarité : Jean Noël FAURE - 07 60 08 56 40
CTDA : Benoit CHANDELIER par mail bchandelier@loire.fff.fr - 07 63 17 10 40
Désignateur arbitres jeunes U18/U17/LIGUE : Guillaume DUPUY - 06 88 57 47 48
Désignateur arbitres jeunes U15 : Zakaria MCHACHTI - 07 82 69 53 95
Désignateur arbitres stagiaires : Meyer JRAD - 06 65 32 27 52
Désignateur arbitres féminines : Nabil BEN BOUAZZA - 06 45 18 51 56
Désignateur des observateurs arbitres jeunes : Meyer JRAD - 06 17 32 72 73
Validateur des observations des arbitres jeunes : Sébastien DECITRE – 07 63 44 64 48
Gestionnaire des absences des arbitres : Habib TOUSNI - 06 27 61 81 72
Gestionnaire des impayés arbitres seniors et jeunes : Issa GHADAB - 06 52 68 08 97
Intendants : Daniel DOSNON - 06 15 45 13 27 ; Guy RUBAT - 06 44 91 08 74
Représentant des arbitres à la commission de discipline : Joël SIMON - 06 63 69 23 83
Représentant des arbitres au comité directeur : Jean-Louis FOREST - 06 88 24 23 53
Responsable pôle formation : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18
Formateur au sein du pôle formation : Mourad OUNOUGHU - 06 28 69 04 41

INFO

Le District étant fermé au public, le CTDA et les membres de la Commission des Arbitres peuvent être appelés en cas de problème urgent.

COMMUNICATION

La nouvelle adresse mail arbitres@loire.fff.fr doit être utilisée pour toute communication liée à l'arbitrage (CDA, questions, absences, désignation...). Lors de l'envoi, merci de bien vouloir préciser les informations suivantes : NOM, Prénom, N° licence et catégorie arbitre.

DYSFONCTIONNEMENT « PORTAIL DES OFFICIELS » - DISPARITION DES DESIGNATIONS

Il y a un bug informatique permanent au niveau du « Portail des Officiels ». Si vous ne voyez plus de désignations, merci de vous connecter sur un ordinateur en faisant la manipulation suivante : se déconnecter du « Portail des Officiels » et ensuite se reconnecter ; puis pensez à supprimer régulièrement l'application mobile « Officiels » et la réinstaller.

A noter : les désignations sont consultables dans le PV du District et sur le site Internet du District. En dernier recours, vous pouvez prendre contact avec votre désignateur.

RAPPEL ADMINISTRATIF

Après chaque rencontre, il est obligatoire de valider votre rapport de discipline, via votre « Portail des Officiels ». Pensez à bien vérifier les informations avant de le valider (sous 48h à partir de la fin du match).

COURRIERS RECUS

M. BERNIGAUD Kylian : demande de changement de jour pour le stage de mi- saison.
M. BENRRAMDANE Ibrahim : rapport concernant le match U15 D3.
M. VIGNONE Pavel : absent au stage de mi- saison.
M. DRAGONE Léo : absent au stage de mi- saison.
Filerin : souhait pour une intervention du CTDA auprès des catégories U15 et U18.
M. GAY Renaud : absent au stage de mi- saison.
M. GOUTAGNY Maël : absent à son match U15 D3.
M. ZOUINA Yassir : absent au stage de mi- saison.
M. FOUBERT Simon : absent au stage de mi- saison.

AGENDA STAGE MI-SAISON

- ARBITRES STAGIAIRES ET JEUNES STAGIAIRES – MODULE 8

DIMANCHE 18 MAI 2025 de 9h à 17h (lieu à confirmer)

INFORMATION OBSERVATEURS

La charte déontologique de la saison 2024 -2025 devra être signée par l'ensemble des observateurs. Rappel de l'article 31 du règlement intérieur

Les observateurs ont pour obligation morale d'adopter une conduite bienveillante lors l'exercice de leur mission. Ils sont astreints à un devoir de réserve envers les instances sportives et les clubs dans le cadre des compétitions et/ou lors de toute communication à caractère public.

FORMATION « DEVENIR ARBITRE »

Samedi 4, dimanche 5 et dimanche 19 janvier 2025 à Mably (journée complète de 8h30 à 17h30). Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site du District de la Loire > Rubrique Arbitrage > Devenir Arbitre.

ARBITRE SOLIDARITE

Pour toute demande, merci de bien vouloir envoyer un mail en précisant l'objet à l'adresse suivante : arbitres@loire.fff.fr
Les retardataires, n'ayant pas apporté le chèque de 8 euros, doivent le déposer au plus vite au siège du District.

RAPPEL UTILISATION DU CARTON BLANC

La CDA rappelle à l'ensemble des arbitres l'importance d'utiliser le carton blanc lorsqu'un joueur a une attitude inconvenante ou manifeste sa désapprobation en paroles ou en actes.

Merci de relire les consignes de cette saison : [https://loire.fff.fr/wp-content/uploads/sites/104/2024/10/Synthese Modifications Consignes CDA 2024 2025.pdf](https://loire.fff.fr/wp-content/uploads/sites/104/2024/10/Synthese_Modifications_Consignes_CDA_2024_2025.pdf)

En guise de rappel, le règlement de l'exclusion temporaire (carton blanc) : <https://loire.fff.fr/wp-content/uploads/sites/104/2018/09/Le-Carton-Blanc-Exclusion-Temporaire-au-14-09-2018.pdf>

HORAIRES DES RENCONTRES

Le coup d'envoi de la rencontre est affiché sur votre désignation du PDO. En aucun cas, l'heure de la rencontre est un accord oral entre les clubs et les arbitres. La modification doit être sur votre désignation.

INFORMATION POLE REGLEMENTAIRE

RAPPELS DES CONSIGNES

1- En cas d'utilisation de la FMI :

A la fin de la rencontre, nous demandons à tous les arbitres de TRANSMETTRE la FMI, afin d'envoyer le résultat dès la fin du match. Cette manipulation doit être exécutée en présence d'un dirigeant de l'équipe recevante. En cas d'insuffisance de réseau, un partage de connexion avec un téléphone portable est nécessaire.

2 – En cas d'utilisation d'une feuille de match papier :

S'il est impossible d'utiliser la FMI, il faut rédiger une feuille de match papier.

A la fin de la rencontre, l'arbitre doit impérativement :

- faire une photo de la feuille de match papier et de la feuille annexe avec son téléphone portable
- envoyer les deux photos sous 48 heures à l'adresse mail suivante : pole-reglementaire@loire.fff.fr

3 – Rapports circonstanciés (dans votre Portail des Officiels):

Il est rappelé qu'en cas de sanction (carton rouge), l'arbitre et les licenciés concernés doivent envoyer un rapport sous 48h afin de préciser les circonstances : action de jeu ou non, pendant la rencontre ou après, actes et paroles envers les adversaires, l'officiel... à l'adresse mail suivante : pole-reglementaire@loire.fff.fr

La commission de discipline constate une recrudescence de non envoi de rapport suite aux exclusions, ces rapports sont très importants pour l'application des sanctions, ils doivent être envoyés dans les quarante-huit heures suivant la rencontre via votre Portails des Officiels ou en copie à l'adresses suivante : pole-reglementaire@loire.fff.fr.